



Location saisonnière et options fiscales

Par fabien0762

Bonjour,

Dans le cadre d'une location saisonnière d'un meublé de tourisme, je voudrais obtenir un numéro de siret pour être en règle avec mon gîte.

-Gîte classique en location saisonnière, on va dire de mai à septembre. J'en ai qu'un, donc "LMNP"

-Revenus estimés entre 6000 et 8000 par an .

-Le gîte est dans ma résidence principale

J'ai commencé la télédéclaration sur le guichet unique de l'INPI mais j'y comprends pas grand chose sur les options fiscales.

1°) J'ai choisi le régime "micro bic"

2°) Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA inférieure à 4000€/an * : je dois cocher "oui" ou "non", je suppose que c'est oui ... (????)

3°) régime d'imposition de la TVA - franchise en base TVA OU réel simplifié TVA OU Réel normal TVA ou Mini Réel TVA là je sèche totalement, même si mon intuition me dit qu'il faut cocher "mini réel TVA"

4°) Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option * : je dois cocher (obligatoirement) OUI ou NON j'en sais rien du tout.

Je précise que pour toutes ces questions, il faut obligatoirement y répondre ... alors que je pensais qu'on était pas assujeti à la TVA en LMNP

par avance merci.